



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 10 octobre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à **Monsieur le Ministre de la Culture** au sujet de **l'intervention du ministère de la Culture auprès des autorités de l'immigration**.

Ces derniers jours, le refus de la demande de prolongation du titre de séjour d'un jeune artiste iranien a fait l'objet de l'actualité politique. Alors que nous avons déjà abordé le cas dans le cadre de notre question parlementaire n° 1309, des informations révélées dans la presse depuis lors appellent des questions additionnelles. Ainsi, dans une interview, l'artiste iranien indique que le ministère de la Culture était au courant de sa demande dès le mois de juillet. Toujours selon l'artiste, ce dernier aurait prié le ministère de lui délivrer un document certifiant l'attribution d'une résidence d'artiste à Bourglinster, afin d'augmenter ses chances de voir prolonger son titre de séjour. Or, le ministère n'aurait pas donné de suite favorable à cette demande, mais aurait plutôt insisté pour que l'artiste remette ses papiers de séjour afin que son atelier ne soit pas attribué à quelqu'un d'autre. Selon un autre article publié en date d'aujourd'hui, le ministère aurait contacté les autorités en charge de l'immigration suite à cet échange avec l'artiste concerné. Or, Monsieur le Ministre de la Culture a, il y a quelques jours, indiqué avoir pris connaissance du cas par voie de presse.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

1. **Le ministère de la Culture a-t-il contacté les autorités en charge de l'immigration au sujet de la demande du requérant en question ? Dans l'affirmative, à quelle fin cela a-t-il été fait et quel en a été le résultat ? Pourquoi Monsieur le Ministre n'a-t-il pas été au courant de cette démarche ?**
2. **Pourquoi le ministère n'a-t-il pas donné suite à la demande de certifier l'attribution d'une résidence d'artiste à ladite personne ?**
3. **Le ministre agira-t-il pour que, à l'avenir, des cas de ce type puissent être résolus dans un sens plus favorable à la scène artistique luxembourgeoise ? Dans l'affirmative, comment entend-il procéder ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'D. B.' followed by a stylized, elongated horizontal stroke that ends in a small upward flick.

Djuna BERNARD
Députée